

La paroisse de Terrebonne vient d'offrir un exemple digne de trouver place dans l'histoire des beaux temps de la charité chrétienne. Le 19 du courant, une réunion des premières Dames du village, toutes douées de cœurs sensibles et compatissans discutait avec la plus scrupuleuse attention, sous les yeux de leur évêque, les vrais intérêts des pauvres. Il est beau le sentiment de la charité qui porte ainsi à s'oublier soi-même pour faire du soulagement de ses frères, sa propre et en quelque sorte unique affaire; qu'il est grand surtout qu'il est admirable quand la religion qui sanctifie tout va l'anoblir, en lui donnant pour objet J. C. lui-même, qu'elle lui montre dans la personne des pauvres! Ces Dames donc à qui leur cœur dictait rapidement ce qu'elles avaient à faire eurent bientôt décidé les mesures qui devaient atteindre plus sûrement l'objet de leurs désirs, et s'arrêtèrent unanimement aux résolutions que nous allons reproduire:

Le lendemain elles étoient à l'œuvre, et on les voyait parcourant le village, à la recherche des nécessiteux et pourvoyant à leurs besoins.

La conduite de ces Dames vertueuses est un précieux modèle que nous proposons à toutes les Dames de nos campagnes. Partout il y a des infirmités à soulager, des pauvres à secourir, des larmes à essuyer; et nous savons qu'il y a partout aussi de la sensibilité, de la générosité et du zèle chez les Dames Canadiennes: il ne reste donc qu'à faire valoir ces belles qualités, et le moyen par excellence d'y réussir, ce sont les associations de charité.

A une assemblée tenue au Presbytère de Terrebonne, présidée par Monseigneur de Montréal, ce dix-neuf de janvier 1842, aux fins d'établir dans la paroisse une association de charité, et à la quelle assemblée étoient présentes:—Mes Dames,—Masson, Seguin, Buxton, M. Prevost, Auger, Roussille, A. Turgeon, J. O. Turgeon, Limoges, Demoiselles,—Porlier, Filion, et Turgeon: on prit les résolutions suivantes:—

1.—Qu'il soit établi dans la paroisse une association de charité, d'après les réglemens à être donnés par Monseigneur de Montréal.

2.—Qu'il soit nommé dès ce jour, une Directrice, deux Assistantes, et un Conseil dont le nombre sera déterminé par la suite, mais fixé aujourd'hui à cinq.

3.—Que la Directrice soit Madame Masson.

4.—Que la première Assistante, qui sera aussi Trésorière, soit Madame Seguin.

5.—Que la seconde Assistante soit Madame J. Auger.

6.—Que les Conseillères soient Mesdames A. Turgeon, G. M. Prevost, Limoges, Buxton, et Roussille.

7.—Que le Procureur soit Mr. Jean Auger, unanimement choisi.

8.—Que le dépôt se fasse dans le bas de la maison d'école.

9.—Que le Village soit divisé en 4 quartiers, comme suit: 1^o.—Depuis chez Mr. Roussille jusques chez Mr. Alex. McKenzie. 2^o.—Depuis ce dernier jusques chez Mr. Joseph Barbeau. 3^o.—La partie Ouest du Village jusqu'à la rue de Mr. J. McKenzie. 4.—La partie est depuis cette rue exclusivement.

10.—Que Mes Dames Buxton & Raby visite le quartier No 1. Mes Dames Seguin & Prevost le quartier No 2. Madame Auger & Demoiselle C. Turgeon le quartier No 3. Mes Dames T. B. Turgeon & Limoges le quartier No 4.

11.—Que Madame De La Grave soit la Secrétaire de l'association.



DIOCESE DE KINGSTON.—Monseigneur Gaulin est en visite pastorale depuis quelques jours.—

—Une lettre de Kingston nous dit que l'association des Dames de la charité, appelées *servantes des pauvres* y est très-bien organisée, et qu'elle se livre à son œuvre de bienfaisance avec un zèle et un succès admirables. Ces Dames sont comme ici parfaitement secondées par les diverses classes de la société. Une collecte qu'elles viennent de faire leur a produit au-delà de £25; et c'est beaucoup pour une petite ville comme est Kingston, et où les catholiques sont généralement peu riches.